

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 4 Novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 4 Novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Etaient présents : Denis MERLIN, Maire
Gérard ROUX, Rémy DEBARD, Solange CARTIER-BATTESON, Jacques CLECHET, Ivan DEMARRE, Anaïs GAGNEUR, Mauricette MAS, Thierry MAUCHERAT, Max RIBAUD, Jacques SECONDI.

Etaient absents : Fabrice CUVELIER, Anne-Marie MANCIOPPI, Danielle MARRON, Pierre SCHIFF.

Monsieur Denis MERLIN, donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 17 septembre 2019 et est adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX COUTS AFFERENTS A L'ENCADREMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES - Délibération n°2019/25

Monsieur le Maire expose qu'après différentes réactions des familles suite à la transmission sur l'organisation du transport scolaire et les tarifs annoncés.

Mmes Sylvie Dézarnaud et Elisabeth Cellard Conseillères Départementales ont rencontrées les élus pour exposer le règlement Départemental du transport le 30 septembre,

Il a été convenu :

- des spécificités uniques de l'organisation du transport sur nos communes (ligne de bus non spécifique, temps de latence bus-école et école-bus conséquents...)
- du bon droit de confier par délégation de service l'encadrement à l'association OVIV, et la gestion des inscriptions et règlements
- de la cohérence globale de l'organisation mise en place.

Suite à différentes réunions avec les élus de Vernioz, de Monsteroux et Damien REINIER Directeur de l'OVIV, les coûts afférents à l'encadrement du transport scolaire seront assumés par les budgets communaux.

Par conséquent, l'OVIV ne facturera que les temps périscolaires dont les temps de latence école-bus, bus-école : les temps dans le bus ne seront plus comptés et la cotisation transport de 15€ est annulée.

L'inscription périscolaire reste obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans : cette limite de 6 ans a été préférée à celle de 5 ans proposée par le Département, par souci de cohérence avec les réglementations scolaires, de la Protection Maternelle et Infantile et des Accueils Collectifs de Mineurs.

A partir de 6 ans, pour les enfants utilisant le service de transport, les parents auront le choix :

- d'inscrire les enfants au périscolaire de l'OVIV
- ne pas inscrire l'enfant à l'OVIV : pas de pointage dans le bus et signature d'une autorisation parentale obligatoire – Conformément à la loi, les enfants attendront l'ouverture de l'école élémentaire de Monsteroux-Milieu le matin, et l'arrivée du bus le soir sous l'entière et pleine responsabilité des parents.
- les communes de Vernioz, Monsteroux-Milieu et l'OVIV ne seront plus responsables des enfants dans le bus.

La facturation de l'OVIV des mois de septembre et octobre prendra en compte ces décisions.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le coût de l'encadrement dans les transports scolaires pour une somme au environ de 1000 €.

Après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de Monsteroux,

ENTERINE : les dispositions suivantes,

- Les coûts afférents à l'encadrement du transport scolaire seront assumés par le budget communal,
- L'OVIV ne facturera que les temps périscolaires dont les temps de latence école-bus, bus-école, les temps dans le bus ne seront plus comptés.
- La cotisation transport de 15€ est annulée,
- L'inscription périscolaire reste obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans.
- A partir de 6 ans, pour les enfants utilisant le service de transport, les parents auront le choix :
 - d'inscrire les enfants au périscolaire de l'OVIV,
 - ne pas inscrire l'enfant à l'OVIV : pas de pointage dans le bus et signature d'une autorisation parentale obligatoire – conformément à la loi, les enfants attendront l'ouverture de l'école élémentaire de Monsteroux-Milieu le matin, et l'arrivée du bus le soir sous l'entière et pleine responsabilité des parents.
 - les communes de Vernioz, Monsteroux-Milieu et l'OVIV ne seront plus responsables des enfants dans le bus.

AUTORISE : Monsieur le Maire à prendre toutes décisions, à effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de la présente délibération.

CHOIX BUREAU D'ETUDES POUR L'AUDIT ENERGETIQUE ET CHAUFFAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - Délibération n°2019/26

Monsieur le Maire laisse la parole à Ivan et Gérard pour exposer ce dossier.

Pour nous permettre de réaliser des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'école élémentaire pour améliorer sa performance énergétique globale et l'étude de la faisabilité de la mise en place d'une chaufferie bois en remplacement de la chaufferie fioul actuelle, nous devons réaliser un audit énergétique et donc choisir un bureau d'études qui réalisera cet audit.

Un cahier des charges a été réalisé par l'ADEME puis envoyé à 3 bureaux d'études, Une commission s'est réunie le 22 octobre pour étudier les 3 propositions des bureaux d'études. Les cabinets COSTE, A3-SEREBBA, et KALEO. La commission vous propose de choisir le cabinet COSTE qui a été retenu lors de cette réunion et qui est la solution la plus intéressante.

Les honoraires se décomposent pour deux missions,

Mission 1 : audit énergétique pour un montant de 3 204 € HT + une tranche optionnelle pour l'accompagnement pour les suites données aux propositions de travaux : 1 068 € HT soit au total pour la mission 1 : 4 272 € HT

Mission 2 : étude de faisabilité bois énergie : 2 403 € HT

Soit un coût total pour la mission 1 et 2 : 6 675 € HT

Une demande de subvention de 50% a été envoyée à l'ADEME pour la mission n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE : à l'unanimité son accord pour choisir le cabinet COSTE et demander les subventions nécessaires pour réaliser cet audit énergétique.

ADHESION A LA CONVENTION PROTECTION SANTE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – Délibération n°2019/27

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de l'Isère a lancé une procédure de marché public pour une convention de participation de protection sociale complémentaire pour le compte des collectivités qui le demandent.

Suivant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-2,

Vu le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Les communes peuvent adhérer à ces contrats par délibération après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de leur ressort.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'à la date du 1^{er} janvier 2020, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour la protection santé complémentaire du Centre de Gestion de l'Isère,

Après discussions, Monsieur le Maire propose que la participation financière de la commune soit à hauteur de 10 € par agent et par mois.

Ok par 10 voix pour et 1 abstention.

CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE AU 1^{ER} JANVIER 2020 – Délibération n°2019/28

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nos contrats d'assurance arrivent à échéance en fin d'année 2019,

Nous avons pris contact avec Groupama qui nous a fait une proposition pour tous les contrats ci-dessous le détail,

	SARRE ET MOSELLE	BRETEUIL	GROUPAMA	Proposition GROUPAMA 2020	
1- Bâtiments communaux		4 900.00		3 818.31	avec la PJ et la RC et mission collab/admin
2- Véhicule Peugeot			472.92	385.08	proposition au tiers
3- Tracteur Iseki			242.06	122.72	proposition au tiers
4- Parc matériels			96.76	78.55	réduction commerciale
5- Protection juridique Collectivité	178.03				
6- Protection juridique Age	86.68				
7- Responsabilité civile	610.06				
8- Mission collaborateur/administ			383.30		
TOTAL	874.77	4 900.00	1 195.04	4 404.66	
TOTAL GENERAL		6 969.81		4 404.66	
DIFFERENCE			2 565.15		

Une précision sur l'assurance mission collaborateur/administrateur : le véhicule est assuré tout risque et sans franchise.

Suite à la proposition de Groupama nous allons faire une économie de 2565 €

Monsieur le Maire propose de retenir GROUPAMA pour toutes les assurances à compter du 1^{er} janvier 2020.

OK à l'unanimité.

SIGNATURE DU BAIL POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS RADIOTELEPHONIE SUR UN TERRAIN COMMUNAL – Délibération n°2019/29

Pour faire suite à la dernière réunion du conseil municipal et au courrier envoyé à Mr le Préfet,

Que dans le cadre de l'accord intervenu entre le gouvernement, l'Arcep et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 dit « New Deal Zones Blanches » pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire.

Notre commune a été désignée comme sites retenus pour l'année 2019 par arrêté du 12 juillet 2019 dans la liste complémentaire des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles.

Nous avons été contactés par SFR, Société Française du Radiotéléphone qui a été désigné chef de file pour la réalisation de ce site d'émission sur la commune de Monstereux-Milieu qui permettra la disponibilité des réseaux des 4 opérateurs (Bouygues Télécom, Free mobile, Orange et SFR) sur le territoire de la commune.

Après déplacement sur le terrain avec Nathalie DIVINE de la Sté SFR sur le stade et après rencontre avec l'UJMM nous avons retenu le lieu pour l'installation de cette antenne. Sur le chemin des haies, sur la parcelle section A n°1315 par un emplacement de 50 m², au niveau du dernier peuplier.

Un rendez-vous a été fixé le jeudi 7 novembre à 14h30 avec le maître d'œuvre CIRCET et le droniste pour finaliser la hauteur de l'antenne qui serait idéal pour la couverture de toute la commune.

SFR nous a envoyé une proposition de bail qui serait conclue pour une durée de 12 ans et sera ensuite tacitement reconduite. Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel d'un montant de 500 € HT net de toutes charges.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DONNE : autorisation pour l'installation d'une antenne

AUTORISE : le Maire à signer le bail avec SFR

REGLEMENTATION DU TAXI SUR LA COMMUNE

Après discussions, Monsieur le Maire propose que 2 élus soient chargés de prendre contact avec Mr FERRER pour suivre ce dossier, Max RIBAUD et Thierry MAUCHERAT se sont proposés.

PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – Délibération n°2019-30

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une prime de fin d'année au personnel communal sur le salaire du mois de novembre 2019.

Il expose également de maintenir pour cette année le régime des primes de fin d'année actuel à l'ensemble des agents de la collectivité avant de mettre en place le nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP courant 2020.

Le conseil municipal :

APPROUVE : par 10 voix pour et 1 abstention la proposition du Maire

QUESTIONS ORALES

Document unique du personnel : nous avons réactualisé le document unique pour la somme de 858 € par la Sté SEPR.

Le document unique doit être affiché pour le personnel communal.

Classe de découverte à l'école élémentaire en 2020 : un projet est à l'étude pour réaliser un voyage scolaire pour l'ensemble des élèves de Primaire de 3 jours au Grau d'Agde en mars ou en Auvergne date à définir.

Le total du séjour s'élèverait entre minimum 12 200 € et maximum 14 500 €.

La participation des parents serait de 90 € pour un enfant et déduction de 20 € pour le deuxième enfant.

Le sou des écoles participe à hauteur de 3400 €, la coopérative scolaire 2500 €, la participation des parents 4460 € il resterait entre 1840 et 4140 € pour clôturer le budget.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité décide de participer à hauteur de 3 000 € pour le voyage scolaire.

Aurélié JAY la Directrice de l'école élémentaire qui a la charge de la classe GS/CP, demande une aide pour 1 heure minimum par jour pour la seconder pour les activités des GS et qu'elle puisse s'occuper des CP pour la lecture.

Après discussions, le conseil municipal décide par 7 voix pour et 2 voix contre, de demander à Maëlys NICOLAS qui travaille 2 h par jour à la surveillance pendant l'interclasse de venir 1h le matin de préférence soit de 10h45 à 11h45 ou soit de 13h45 à 14h45 à l'école élémentaire.

La directrice de l'école élémentaire demande suite au PPI une clé pour les institutrices du portail de l'école qui donne sur la RD37. OK pour une seule clé

Les Effectifs de la rentrée 2020/2021 prévus sont en baissent en élémentaire. Lors d'une rencontre avec les élus de Vernioz vu que les effectifs de l'école de Vernioz augmentent, voir pour peut-être la mutualisation des classes pour nous éviter aussi une fermeture.

Dossier OMBR'ISERE

La société Ombr'Isère en cours d'immatriculation nous propose d'installer des Ombrières photovoltaïques sur le parking des écoles et sur la toiture du gymnase.

Ce projet est issu d'un partenariat entre la société ENERG'ISERE (Société d'économie Mixte du SEDI) et la société SEE YOU SUN, spécialisées dans le déploiement d'ombrières, de toiture solaires et de services associés de recharge de véhicules électriques.

Une redevance numéraire de 100 € par an sur 30 ans est proposée à la commune de Monsteroux-Milieu.

Dans le cadre de ce projet d'envergure sur l'ensemble du territoire de l'Isère, nous sommes sollicité pour : la couverture du parking situé chemin de la Varèze par deux ombrières photovoltaïques et la toiture du gymnase situé chemin des Haies.

Ces installations permettront de produire une électricité renouvelable, tout en offrant des places de stationnement ombragées pour les usagers, concernant les structures situées chemin de la Varèze.

Après discussions, Ivan va se renseigner sur le devenir des installations au bout des 30 ans, et calculer les emplacements pour optimiser les places sur le parking des écoles.

Dossier à revoir pour la prochaine réunion.

Projet micro-crèche : la CAF ne veut plus investir de fonds sur nos territoires pour la construction d'une micro-crèche suite au constat de la population vieillissante,

Revoir le dossier après les élections avec la Communauté de Communes EBER et les élus,

Chaudière mairie : deux devis ont été demandés pour le changement de la pompe à chaleur, les deux devis se monte aux environ de : 12 000 € HT

Voir pour une étude pour la géothermie mais le puits qui a été réalisé lors de la construction de la mairie est asséché,

En parler au cabinet Coste mercredi pour retenir la solution idéale.

Les zones « Espaces Boisés Classés » ne sont plus actuelles depuis que la commune est passée en RNU Règlement National d'Urbanisme.

Les arbres peuvent être taillés ou abattus dans ces zones EBC par contre conserver certains arbres remarquables.

Le CU situé au chemin de Milieu a été accepté.

Stagiaire cantine : Marcelline ROZIER de Montseveroux, étudiante au lycée Hôtelier de Tain l'Hermitage va effectuer un stage au restaurant scolaire du 20 janvier au 7 février 2020.

Le projet médiathèque est en cours, le bâtiment projeté aurait une superficie de 230 m². La construction serait réalisée à coté de l'école de Vernioz, sur le terrain de bosses.

Des réunions sont prévues assez souvent pour finaliser ce projet avant les élections.

Les communes de Chalon, Montseveroux, Monsteroux-Milieu et Vernioz participeront financièrement par rapport aux habitants et à la richesse de la commune.

Participation des charges locatives de l'OVIV de 2017 par la commune de Cour et Buis, suite à leur réunion du conseil municipal, les élus ont votés contre le règlement des charges locatives pour 2017.

Alarme : RDV pris avec l'électricien Jean-Alain BERNARD de Montseveroux pour le lundi 18 novembre qui reprend le contrat de maintenance des alarmes de la commune.

Mettre l'alarme de la salle polyvalente aux instits de l'école élémentaire.

Tous les élus doivent rendre leur badge avant cette date pour les reconfigurer.

La cérémonie du 11 novembre 2019 est à 11h aux monuments aux morts près de l'Eglise.

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 11h à la salle polyvalente.

L'aménagement du Carrefour chemin des Haies : Démarrage des travaux le mardi 5 novembre montant des travaux : 18 400 € HT pris en charge la CCEBER.

Le columbarium : les travaux ont été terminés avant la toussaint pour un montant de 3 942.25 € HT.

Salle polyvalente : l'entreprise ROUX Jacky va installer des prises supplémentaires pour éviter que l'électricité disjoncte dès que l'on branche plusieurs appareils. Deux prises dans la salle polyvalente en cuisine et une prise dans le gymnase.

1 boulon est à changer dans le coffret électrique du gymnase, le signaler lors de la venue de Jacky ROUX.

Des tables de la salle polyvalente sont en mauvaises états, 13 tables ont été retirées,

Voir pour les réparer ou racheter des tables, reprendre les mêmes ou d'autres plus robustes mais plus lourdes.

L'entreprise MILAN qui doit refaire la main courante du terrain de foot doit intervenir prochainement, le relancer.

L'entreprise DUGUA Paysage de Vernioz nous a fait un devis pour l'entretien de la pelouse du terrain de foot suite à la réfection de ce dernier et qui a été réensemencé.

Notre tracteur tondeuse ne ramasse pas l'herbe, il faut donc faire intervenir une entreprise.

Le devis se monte à 4 452 € TTC pour 13 tontes et 2 apports d'engrais pour gazon.

Pour la prise en charge de cette somme, Thierry MAUCHERAT propose de voir avec l'UJMM à la prochaine réunion la semaine prochaine.

Le 6 et 7 décembre 2019 pose des illuminations, les employés communaux et les élus bénévoles seront les bienvenus.

Chemins ruraux : une tournée est prévue avec la commission des chemins, Jacques Cléchet, Jacques Secondi, Gérard Roux et Max Ribaud.

Voir avec la Bièvre pour le chemin rural du Berod

Visite de la centrale nucléaire : la visite s'est très bien passée, elle s'est déroulée en 5 h

PCS : référent Jacques CLECHET

Panne éclairage : 3 lampes sont à remplacer, place des écoles, place du souvenir et l'Eglise,
Voir avec le SEDI

Jacques SECONDI nous signale que sur les 3 médecins de Vernioz, 2 vont partir à la retraite très prochainement. Est-ce qu'en tant qu' élu on peut faire une action.
Attendre le mois de mars après les élections pour intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 22h

Le Maire,

Denis MERLIN



